



Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Programme de l'UICN en Afrique du Nord 2013-2016



VERSION FINALE

Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN
Septembre 2012

Sommaire

Liste d'acronymes	3
Avant-propos	4
Introduction	5
Le Programme global de l'UICN pour 2013-2016	6
L'UICN en Afrique du Nord	8
Aperçu sur les Programmes précédents de l'UICN en Afrique du Nord.....	8
Analyse de la situation.....	10
Résultats du Programme UICN en Afrique du Nord 2013-2016.....	14
Modalités de mise en œuvre du Programme.....	19
Ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre du programme	19
ANNEXE.....	23
Cadre Logique	24

Liste d'acronymes

ACCOBAMS:	Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
CDB:	Convention sur la Diversité Biologique
CGPM:	Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée
UICN:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UICN-Med:	Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN
ZCB:	Zones clés pour la biodiversité
OMD:	Objectifs du Millénaire pour le développement
CNULCD:	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
UNESCO:	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
CCNUCC:	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
WWF Med-PO:	Programme méditerranéen du Fonds mondial pour la Nature (WWF)

Avant-propos

Ce document présente le Programme de l'UICN en Afrique du Nord pour la période 2013-2016. Il a été préparé par le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN à Malaga (UICN-Med) à la lumière des orientations du Programme Global de l'UICN 2013-2016 et les recommandations issues du Forum des Membres de l'UICN en Afrique du Nord qui a eu lieu du 5 au 7 octobre 2011 à Rabat (Maroc). Ce programme a été préparé en tenant compte également des activités et des programmes développés par d'autres organisations internationales afin de promouvoir les synergies et complémentarités.

Le présent Programme sera mis en œuvre par l'UICN-Med, en tant que partie intégrante du Programme Méditerranéen de l'UICN 2013-2016, et en étroite collaboration avec les Membres de l'UICN et les partenaires nationaux. La collaboration avec des organisations internationales d'intérêt sera également prise en considération (Secrétariats de la Convention de Barcelone et de la CGPM, le WWF-Med PO, etc.).

Le Programme de l'UICN en Afrique du Nord concerne les pays suivants : l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc et la Tunisie.

Introduction

Depuis plus de 60 ans, l'UICN a mené le développement de connaissances sur la conservation, et a rassemblé des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des scientifiques, des entreprises et des organismes communautaires pour aider le monde à prendre de meilleures décisions dans les domaines de la conservation et du développement durable. En effet, grâce à son pouvoir de convocation unique et à sa crédibilité scientifique, l'Union demeurera toujours au-devant de la scène pour aider le monde à trouver des solutions pragmatiques à nos défis les plus urgents dans ces domaines.

La principale force de l'UICN réside clairement dans ses Membres, ses réseaux d'experts organisés en six Commissions, et le personnel compétent et hautement motivé de son secrétariat réparti dans le monde entier. Pour réaliser les changements nécessaires en vue d'asseoir un monde plus durable, l'UICN reconnaît l'importance d'exploiter ses atouts de la manière la plus efficace pour produire des résultats dont l'impact sera plus résonnant et à une échelle beaucoup plus étendue. La façon dont une organisation utilise ses atouts pour offrir une valeur ajoutée à travers ses produits et services est aussi appelée « proposition de valeur ». Ainsi la proposition de valeur de l'UICN comprend les éléments suivants:

- Fournir des connaissances crédibles et fiables ;
- Réunir et renforcer les partenariats pour l'action ;
- Faire le lien entre les politiques et les actions locales et globales ;
- Développer des normes et des pratiques de pointe.

Ces quatre caractéristiques de la proposition de valeur de l'UICN la distinguent d'autres organisations opérantes dans le domaine de la conservation et du développement durable. Elles permettent à l'Union de faire preuve de leadership et de s'assurer qu'elle a une influence stratégique à plusieurs niveaux.

Le nouveau modèle de travail de l'UICN s'appuiera désormais davantage sur les forces de l'Union et vise à concentrer ses collectes de fonds, la présentation de ses produits livrables, et rendre compte de ses résultats autour de cinq axes opérationnels dont les priorités à moyen terme sont :

1. Fournir des produits de connaissances: il s'agit de développer et diffuser une sélection de produits de connaissances, pour laquelle l'UICN est déjà bien reconnue, ou va le devenir dès que des nouveaux produits de connaissances seront livrés.
2. Produire des résultats sur le terrain: il s'agit de concentrer notre attention sur l'impact réel que les actions de conservation de la biodiversité et de l'utilisation des solutions basées sur la nature ont sur le terrain, en vue de résoudre les grands défis tels que les changements climatiques, la sécurité alimentaire, le développement vert, etc.
3. Renforcer la gouvernance environnementale: il s'agit de développer les capacités et d'exécuter des fonctions pour la biodiversité et le développement durable, en utilisant les opportunités existantes en termes de rétributions par les secteurs publics et privés pour les fonctions et services de gouvernance (connaissances, renforcement des capacités, gestion, agences de gestion de projets, processus de certification et vérification indépendantes). Ceci nécessite une analyse et planification particulièrement soignées, avec des études de faisabilité et des actions pilotes.
4. Développer et mettre en œuvre des politiques pour la nature: ceci constitue le mandat de base de l'UICN, auquel Membres et donateurs contribuent. Un objectif est donc l'adhésion de nouveaux Membres à l'UICN.
5. Conformément à sa vision globale et à son modèle de planification, l'UICN développe tous les quatre ans un programme de travail en consultation avec ses Membres, avec les scientifiques des Commissions ainsi que le personnel de l'UICN. Actuellement, l'UICN met en œuvre le programme adopté par les Membres lors du Congrès Mondial pour la Nature de Barcelone (octobre 2008). Un nouveau programme couvrant la période 2013-2016 sera adopté lors du prochain Congrès Mondial de la Nature.

Le Programme global de l'UICN pour 2013-2016

Le développement du Programme UICN pendant la période 2013-2016 s'appuie sur le travail réalisé au cours de la période 2009-2012 et sur d'autres processus internationaux significatifs, notamment le Plan Stratégique pour la Biodiversité, adopté par la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CBD) et les efforts actuels pour atteindre, d'ici 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

S'appuyant sur la vision de l'UICN, un monde juste qui valorise et conserve la nature, le Programme 2013-2016 définit ce que l'UICN se propose d'accomplir au cours des prochains quatre ans. Il s'articule autour de trois Domaines de Programme, tous basés sur la proposition de valeur de l'UICN afin d'atteindre leurs résultats (voir Schéma 1, ci-dessous).

Les deux premiers Domaines de Programme – *Valoriser et conserver la nature* et *Gouvernance effective et équitable de l'utilisation de la nature* – représentent le cœur du travail de l'UICN. En effet, ce sont des domaines essentiels pour la conservation de la biodiversité et pour influencer les processus économiques, sociaux et politiques qui déterminent la perte de biodiversité, la gestion des écosystèmes, les moyens de subsistance basés sur la nature, et les droits et responsabilités pour la nature. Dans le cadre de *Valoriser et conserver la nature*, l'UICN veillera à ce que ses connaissances sur la biodiversité, ainsi que les outils et les normes de planification associées, soient utilisés pour influencer les politiques et l'action sur le terrain. À travers *Gouvernance effective et équitable de l'utilisation de la nature*, l'UICN consolidera l'expérience de ses relations avec les populations et les institutions, en abordant l'effet que les décisions publiques et privées relatives à la nature et les écosystèmes ont sur la biodiversité et les moyens de subsistance. Cela mènera à adopter un ensemble de principes, de normes et d'outils en faveur des droits, des responsabilités, de la gouvernance et de l'équité de la nature.

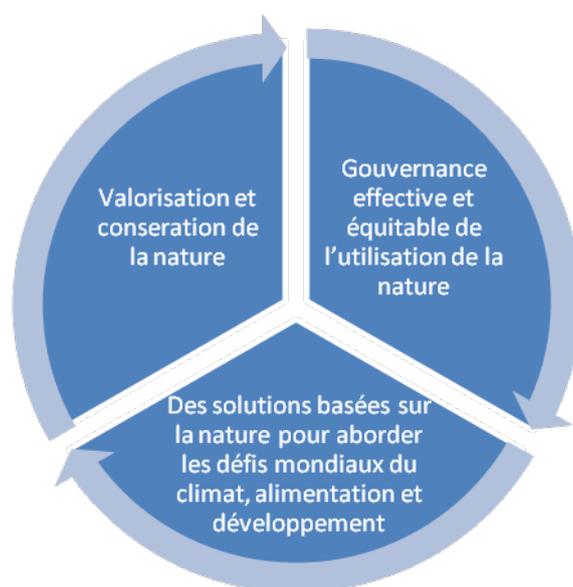


Schéma 1: Cadre de travail 2013-2016 de l'UICN

Le troisième Domaine de Programme – *Déployer des solutions basées sur la nature pour aborder les défis mondiaux dans les domaines du climat, de l'alimentation et du développement* – concerne l'application des connaissances de l'UICN en matière de développement durable, d'autonomisation et de réduction de la pauvreté. Une nature résiliente est fondamentale pour une résilience économique et sociétale. Le Programme global se centre sur des solutions basées sur la nature, ceci étant la force de l'UICN, non pas parce que toutes les solutions viennent de la nature, mais parce que cette spécialisation permet à l'UICN, en

partenariat avec d'autres organisations, de répondre à un large éventail de défis globaux en matière de développement. Les solutions basées sur la nature ont l'avantage d'être multiples, simultanées et de ce fait, efficaces.

Par ailleurs, ce Domaine de programme s'attache initialement à des solutions basées sur la nature face au changement climatique (en incluant la prévention de catastrophes), aux problèmes liés à la sécurité alimentaire et au développement socioéconomique. Au cours des quatre ans du Programme, des opportunités seront également explorées afin d'élargir cette approche à des secteurs tels que la santé et l'accès à l'énergie.

Le schéma 1 montre le travail intégré de l'UICN sur le thème de la nature, depuis sa profonde connaissance de la biodiversité, en passant par la gouvernance équitable de l'utilisation de la nature, les solutions pragmatiques apportées aux problèmes rencontrés par les populations et la nature, jusqu'à la valorisation et la conservation de la nature. Le lien qui existe entre connaissance -> politiques -> action se retrouve dans chacun des trois Domaines du Programme global. À travers leurs Programmes Régionaux 2013-2016, les neuf Régions concernées de l'UICN adapteront et appliqueront le cadre de ce Programme en conformité avec les besoins spécifiques et les environnements de travail propres à chaque région, ainsi qu'avec les visions exprimées par leurs Membres et les Commissions lors des Forums de consultation régionaux qui ont eu lieu en 2011.

Le cadre du nouveau Programme global démontre une continuité, mais aussi un changement vis-à-vis du Programme 2009-2012. Cette continuité se centre sur la conservation de la nature et des ressources naturelles – l'UICN n'étant pas une organisation environnementale et de développement au sens large. Les changements vis-à-vis du Programme actuel sont les suivants :

- Plus d'accent est mis sur la *valorisation* des services rendus par la nature dans le premier Domaine de programme, considérant ainsi des valeurs ayant un lien direct avec le finance ou avec l'économie au sens large, et d'autres valeurs intangibles.
- Faire le point et définir le profil du travail de l'UICN sur des questions telles que *la prise de décisions, la gestion et la gouvernance* de l'utilisation de la nature et des ses ressources dans un autre Domaine de programme.
- Consolider le travail de l'UICN lorsque celle-ci propose des *solutions basées sur la nature* pour faire face aux défis mondiaux ce qui lui permet d'offrir des méthodologies et des standards pour des approches adaptées à la nature, dans de nombreux secteurs.

L'UICN en Afrique du Nord

Suivant une recommandation de ses Membres en Afrique du Nord, l'UICN a commencé en 2009 un programme spécifique pour la région dont le but est d'atteindre les objectifs de son Programme Global, en tenant compte des besoins spécifiques de l'Afrique du Nord. La mise en œuvre du Programme de l'UICN pour l'Afrique du Nord est coordonnée par le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN, situé à Malaga, en Espagne. Actuellement, l'UICN compte 17 Membres en Afrique du Nord (la Libye ne possède pas encore de Membres UICN), répartis comme suit:

ALGERIE (03)

- Association Ecologique Boumerdes
- Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement
- Mouvement Ecologique Algérien

EGYPTE (03)

- Academy of Scientific Research and Technology
- El Maktab El Arabi Lei Shabab Wal Biah
- Tree Lovers Association

MAROC(05)

- Association Marocaine pour l'Ecotourisme et la Protection de la Nature
- Association Ribat Al Fath
- Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification
- Société Protectrice des Animaux et de la Nature
- Association de gestion Intégrée des Ressources

TUNISIE (06)

- Association "Les Amis des Oiseaux"
- Association Nationale du Développement Durable et de la Conservation de la Vie Sauvage (ANDDCVS)
- Association tunisienne pour la protection de la nature et de l'environnement
- Fédération Nationale des Associations des Chasseurs et des Associations de Chasse Spécialisées.
- Ministère de l'Environnement
- Union nationale de la femme tunisienne

L'objectif à long terme de l'UICN en Afrique du Nord est de préserver les composantes de la biodiversité et de restaurer les écosystèmes dégradés. Le développement des connaissances et des capacités pour atteindre cet objectif est parmi les constantes et les atouts de l'UICN.

Aperçu sur les Programmes précédents de l'UICN en Afrique du Nord

1994 - 2008

L'UICN s'est engagée depuis 1994 en Afrique du Nord à travers un premier Programme qui avait pour but de promouvoir la conservation de la biodiversité dans la région, de soutenir l'utilisation durable des ressources naturelles et d'habiliter les communautés locales, en particulier les femmes et les jeunes, à la conservation de la biodiversité. Ce programme avait également pour but de développer une plateforme d'échange d'expérience et d'informations entre les différents partenaires.

La dernière phase de ce Programme 2004-2008 a été réalisée au niveau des cinq pays et a permis de développer un important travail en matière de conservation et valorisation des plantes médicinales et aromatiques ainsi qu'en matière d'éducation environnementale avec les populations locales.

2008 – 2012

Depuis la mise en place du Programme de l'UICN en Afrique du Nord en 2008, plusieurs activités ont été réalisées par les Membres dans le cadre de leurs missions et attributions. Elles ont couvert essentiellement des thèmes ayant trait à la conservation de la biodiversité, à la lutte contre la pollution et la désertification, à la sensibilisation et à l'éducation environnementale.

En plus des activités sus-mentionnées, les pays de la région ont été impliqués dans plusieurs projets menés par l'UICN-Med, tels que ceux liés à la mer d'Alboran, MedRAS, la gouvernance de la haute mer en Méditerranée, L'écotourisme et les aires protégées.

Toutefois, malgré le taux de réalisation des activités inscrites dans ce programme, ce dernier ne bénéficie pas encore d'une forte appropriation de la part des Membres de l'UICN en Afrique du Nord. Ce constat a été justifié par les principales raisons suivantes :

- Faible implication des Membres lors des phases de conception et d'élaboration du Programme quadriennal de l'UICN.
- Manque d'information sur les procédures et la démarche à suivre pour la mise en œuvre du Programme.
- Les activités au sein du Programme sont principalement orientées vers les institutions étatiques. Celles relevant de la société civile demeurent limitées et ne permettent pas d'agir pour renforcer l'action nationale en la matière.
- Absence d'indications dans le Programme sur le rôle et les responsabilités des Membres et du Secrétariat de l'UICN pour sa mise en œuvre.

Par conséquent, le nouveau Programme de l'UICN en Afrique du Nord 2013-2016, a été élaboré en tenant compte de tous ces aspects. Il sera, en effet, mis en œuvre à travers des mécanismes appropriés pour atteindre les objectifs souhaités, en particulier en renforçant la participation des Membres.

Au cours de 2013-2016, l'UICN poursuivra son action en Afrique du Nord à travers un nouveau programme élaboré sur la base d'une analyse de la situation dans la région et en tenant compte des orientations et priorités du Programme global de l'UICN. Le programme Afrique du Nord de l'UICN devrait également prendre en compte les nouveaux contextes économiques, sociaux et politiques émergents en Afrique du Nord, qui nécessitent de nouveaux modèles de gouvernance des ressources naturelles afin d'optimiser les actions de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

Analyse de la situation

Contexte général

Les cinq pays d'Afrique du Nord (Algérie, Egypte, Libye, Maroc et Tunisie) couvrent une superficie totale de 5.275 millions de km carrés, et occupent toute la côte méditerranéenne de l'Afrique qui s'étend sur environ 5200 km. Leur population totale est estimée à environ 156 millions de résidents en 2012 et qui pourrait atteindre 184 millions en 2025.

Ces pays, tout en présentant un degré élevé de diversité dans leurs environnements, ils partagent de nombreuses similitudes et ils sont confrontés à des problèmes et des défis similaires quant à l'utilisation et la conservation de leurs ressources naturelles. Ils doivent également faire face à des impératifs de développement économique et doivent veiller à l'autosuffisance alimentaire de leurs populations.

La plupart de la population est concentrée dans les zones côtières avec un exode croissant des zones rurales vers les villes. En effet, une grande partie du territoire des pays d'Afrique du Nord est soumise à un climat aride ou semi-aride, avec particulièrement des conditions écologiques fragiles et une prévalence des problèmes liés à la désertification et l'avancée du désert sur les oasis et les autres écosystèmes de la région. Cela a un impact négatif sur les moyens de subsistance et le niveau de vie de la population dans ces régions et constitue l'une des principales raisons du mouvement des populations vers les villes côtières.

La situation économique dans les cinq pays d'Afrique du Nord diffère considérablement d'un pays à l'autre, en particulier en ce qui concerne le PIB et le PIB par habitant. Toutefois, la réduction de la pauvreté et l'amélioration du niveau de vie en termes de revenus, d'éducation et de santé sont parmi les principales priorités pour les cinq pays. Le PIB par habitant varie selon les pays de 1.694 US\$ à 5.527 US\$, et le taux moyen de la pauvreté chez la population d'Afrique du Nord est estimé à 19,5%. Selon les données de la Banque mondiale, la pauvreté a continué de baisser au cours des quatre dernières années en Afrique du Nord. Cependant, les cinq pays sont confrontés à des défis socio-économiques à moyen et long terme; leurs efforts de développement souffrent de la pression de la désertification, de la baisse de la qualité des sols, de la surexploitation des ressources naturelles (surpâturage, la pêche excessive, etc.), ainsi que de la raréfaction et la dégradation de la qualité des ressources en eau. Ces difficultés seront aggravées par les effets du changement climatique dont les premiers impacts se font déjà sentir dans la région.

Tout en constituant une préoccupation majeure pour tous les pays d'Afrique du Nord, les questions environnementales sont parfois considérées comme des priorités secondaires par les gouvernements et les décideurs, en raison de la prévalence de la pauvreté et d'autres préoccupations (chômage, faible taux de scolarisation et d'accès à l'eau potable et au système de santé). C'est pour cette raison, les récents développements politiques dans la région sont censés avoir un impact sur les systèmes de gouvernance dans la région, y compris sur les politiques nationales relatives aux ressources naturelles. Grâce à son programme Afrique du Nord et à ses autres activités, l'UICN a le potentiel d'influencer les changements de politique prévus dans le but d'encourager l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles dans la région. Dans ce contexte, les membres de l'UICN et l'UICN-Med pourrait jouer un rôle important.

Statut de la biodiversité et des ressources naturelles

Le territoire nord-africain contient une importante biodiversité marine et terrestre liée à sa variabilité géomorphologique et à la grande diversité des espèces de la faune et la flore qui s'y trouvent. Les écosystèmes de la région et ses paysages sont également très divers. Une grande partie de ce territoire a fait l'objet, depuis des siècles, d'une utilisation humaine croissante des ressources, en particulier dans les zones côtières.

Par ailleurs, comme le reste de la Méditerranée, l'Afrique du Nord est un point chaud d'endémisme, tant pour la faune que pour la flore. En outre, de nombreuses espèces considérées comme menacées au niveau

international, ou ont disparu dans d'autres parties de la planète, sont encore présentes dans les pays d'Afrique du Nord, telles que le Puffin yelkouan ou certaines espèces de requins.

Bien que de nombreux types d'écosystèmes existent dans la région, une grande partie des pays d'Afrique du Nord est constitué de zones arides ou semi-arides avec de grandes portions de désert. Les conditions d'aridité à laquelle une grande partie de l'Afrique du Nord est soumise accentuent la vulnérabilité des espèces de la région et les écosystèmes, et ce en dépit du degré élevé d'adaptation à l'aridité montrée par nombreuses espèces animales et végétales. Les écosystèmes de la région pourraient être regroupés dans les catégories suivantes:

- Les écosystèmes sahariens ;
- Les écosystèmes steppiques ;
- Les écosystèmes forestiers ;
- Les écosystèmes des zones humides ; et
- Les écosystèmes marins.

Les écosystèmes arides et semi-arides existent dans les cinq pays. Ils sont principalement situés dans la partie sud de la région, mais ils existent aussi dans certaines zones côtières méditerranéennes. Bien que leur productivité naturelle soit relativement faible, les zones arides et semi-arides de la région abritent une grande diversité de faune et de flore avec un degré élevé de vulnérabilité en plus de leur sensibilité aux impacts des activités humaines. **Les écosystèmes steppiques**, tout en étant largement répandus dans la région, ils existent principalement en Algérie, au Maroc et en Tunisie, où ils forment dans de nombreuses zones la transition entre milieux hyperarides ou sahariens et humides et sub-humides. **Les écosystèmes forestiers** sont présents dans tous les pays d'Afrique du Nord, à l'exception de l'Égypte. Au Maroc, en Algérie et en Tunisie, la montagne et/ou les zones forestières couvrent une superficie importante du territoire et sont le lieu de diverses activités humaines, avec une grande dépendance sur les ressources naturelles et des conditions de vie souvent précaires avec une faible infrastructure de base. La grande partie des **zones humides** de l'Afrique du Nord sont des environnements artificiels créés par les barrages au cours des cinquante dernières années. Cependant, il existe des zones humides naturelles, beaucoup d'entre elles sont d'une importance internationale et fournissent un rôle social et économique important au niveau local et national. Comme dans de nombreuses autres régions, les zones humides d'Afrique du Nord sont soumises à de fortes pressions, dont la plupart sont causées par les activités humaines qui se déroulent soit dans les zones humides elles-mêmes ou au niveau de leurs bassins versants. **Les écosystèmes marins** constituent une composante importante de la biodiversité des pays de l'Afrique du Nord. Tous ces pays ont une façade sur la mer Méditerranée, en outre, le Maroc et l'Égypte, en plus de leur frange côtière Méditerranéenne, ils ont respectivement une frange côtière sur l'Atlantique (2500 km pour le Maroc) et sur la mer Rouge (1500 km pour l'Égypte). En plus des écosystèmes communs et les plus répandus, d'autres types d'écosystèmes existent en Afrique du Nord tels que les oasis, les mangroves et les grottes, etc. Ils constituent des points chauds de la biodiversité bien qu'ils ont une couverture limitée en termes de surface.

Pendant des décennies, tout en fournissant des services qui contribuent grandement au bien-être économique et social des populations, les écosystèmes d'Afrique du Nord ont été sujets à la surexploitation et à d'autres formes d'utilisations et de gestion irrationnelles des ressources naturelles qu'ils offraient. En conséquence, l'état de ces écosystèmes dans la région est souvent signalé comme étant critique par les spécialistes et les organisations nationales. Cependant, en dehors de quelques exceptions, il est difficile de procéder à des évaluations de l'état de conservation des écosystèmes dans la région en raison du manque de données fiables, d'expertise locale et de standard en matière de classification et de méthodologie. L'UICN a le potentiel d'aider les pays de la région à combler ces lacunes, en mettant à profit sa solide expérience acquise pour élaborer les Listes Rouges des espèces. Grâce au présent Programme, les pays d'Afrique du Nord pourraient contribuer aux travaux prévus dans le cadre du Programme Mondiale de l'UICN 2013-2016 pour élaborer un système de classification des écosystèmes menacés dans le but d'établir la Liste Rouge des

Ecosystèmes. Ils ont, cependant, besoin d'être aidés pour renforcer leurs capacités nationales en matière d'évaluation du statut de conservation des espèces et des écosystèmes.

L'économie des pays d'Afrique du Nord est fortement tributaire des ressources naturelles, et la majorité de la population active est employée dans des activités liées au secteur primaire, telles que l'agriculture et l'élevage. Pendant longtemps, le secteur de l'agriculture a été négligé dans les programmes de développement de certains pays de la région, bien qu'il puisse stimuler la croissance et le développement. L'agriculture dans les pays d'Afrique du Nord n'est pas très productive et est faiblement compétitive sur les marchés mondiaux. Les populations rurales ont accès difficilement aux prêts et ne peuvent pas gérer les risques naturels, notamment ceux liés au changement climatique.

Certaines formes d'utilisation des ressources naturelles ont conduit à la surexploitation, comme c'est le cas pour les ressources en eau et les stocks de ressources marines vivantes. La viabilité d'une telle utilisation ne peut être garantie qu'à travers des approches qui permettent de renverser cette tendance au déclin des ressources. Pour certains environnements, la pression exercée sur ces ressources naturelles provient au moins en partie de **l'abandon de certaines pratiques traditionnelles**. Beaucoup de ces pratiques se sont révélées être des outils efficaces pour l'utilisation durable des ressources. Elles sont particulièrement adaptées aux conditions naturelles en Afrique du Nord. Il s'agit d'un héritage traditionnel qu'il faut préserver.

Le changement climatique, bien qu'il ne soit pas l'unique responsable des problèmes auxquels les écosystèmes et les populations d'Afrique du Nord font face, constitue une menace particulièrement grave. Il est vrai que l'ampleur de l'impact du changement climatique varie selon les écosystèmes et les zones où il est ressenti, néanmoins les prévisions disponibles indiquent que les économies et les écosystèmes des pays seront fortement marqués. Il est donc impératif que des mesures d'adaptation à ce phénomène soient mises en place.

Selon les notifications officielles de la CDB, le pourcentage des espaces occupés par les **Aires Protégées** dans les cinq pays d'Afrique du Nord varie de 0,16% à 24% de la surface totale du pays (Libye : 0.16%, Tunisie : 2.5%, Maroc : 3.5%, Egypte : 14.9% et Algérie : 24%). A de nombreuses reprises, les membres de l'UICN en Afrique du Nord ont exprimé un besoin évident d'évaluer la représentativité et la cohérence des réseaux nationaux d'aires protégées dans leurs pays respectifs. Ils ont également exprimé la nécessité d'améliorer la gestion des aires protégées existantes à travers l'offre de nouvelles opportunités de formation pour les gestionnaires et le personnel des autorités nationales en charge de la planification des aires protégées.

Par ailleurs, bien qu'ils aient des approches différentes en terme de planification et de gestion des aires protégées, les pays d'Afrique du Nord ont développé leurs systèmes d'aires protégées en impliquant faiblement les populations locales que ce soit au cours des processus de planification, d'élaboration ou de mise en œuvre des mesures de gestion. En plus du développement d'aires protégées, l'approche en matière de planification de la conservation dans la région devrait inclure l'identification des **Zones Clefs pour la Biodiversité (ZCB)** en utilisant les critères en cours d'élaboration au niveau mondial. En contribuant à l'initiative mondiale d'identification des ZCB, les pays d'Afrique du Nord feront une avancée vers la réalisation de l'objectif 11 du plan stratégique de la CDB.

En ce qui concerne les **ressources en eau**, les principaux problèmes sont la rareté des ressources, l'irrégularité de l'approvisionnement en eau d'une année à l'autre, et le fait que les zones où l'eau est disponible ne coïncident pas nécessairement avec les zones où la demande est la plus forte. Satisfaire les besoins des différents usagers en eau est de plus en plus difficile, avec la demande sans cesse croissante et la rareté des ressources en eau. De ce fait, la gestion de l'eau est l'un des plus grands défis auxquels ces pays seront confrontés dans les prochaines années. Ils doivent donc agir davantage pour promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau en vue d'en tirer le meilleur parti, sans toutefois compromettre l'équilibre des écosystèmes. Promouvoir les techniques traditionnelles de gestion de l'eau pourrait également contribuer à la réalisation de tels objectifs.

Promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles figure parmi les orientations déclarées par les autorités politiques des cinq pays d'Afrique du Nord. Cependant, malgré l'existence d'importants cadres institutionnels et juridiques, l'utilisation d'outils techniques modernes pour la planification est encore faible dans ces pays, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de **techniques et de processus d'aménagement du territoire** dans l'élaboration des mesures de gestion. En outre, les **valeurs des écosystèmes** ne sont pas considérées et prises en compte par les politiques et les systèmes nationaux de comptabilité. La non-disponibilité de personnel qualifié et le manque de sensibilisation sur la valeur ajoutée d'une telle considération sont les principaux obstacles. Ainsi, il y a un besoin urgent pour ces pays de renforcer leurs capacités dans ces domaines.

Les pays d'Afrique du Nord et les Accords Multilatéraux pertinents pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité

Les cinq pays d'Afrique du Nord ont ratifié les principales conventions environnementales mondiales. Au niveau régional, ils sont membres de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) et font tous Parties de la Convention de Barcelone pour la Protection du Milieu Marin et de l'Environnement Côtier en Méditerranée, bien qu'ils n'aient pas tous signé les protocoles thématiques de cette Convention.

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) est d'une importance particulière pour ces cinq pays. Ils ont développé des actions pour la mettre en œuvre au niveau national, ils participent aux principales réunions et remettent régulièrement leurs rapports nationaux (sauf la Libye). Suite à l'adoption à Nagoya du Plan Stratégique 2011-2020 par la 10^{ème} Conférence des Parties de la CDB, les pays d'Afrique du Nord devraient prendre les mesures adéquates pour atteindre les objectifs fixés par le Plan Stratégique. A cette fin, chaque pays devrait mettre en place un système/comité national de planification afin de (i) préparer une feuille de route pour la réalisation des objectifs d'ici à 2020, et (ii) surveiller régulièrement les progrès accomplis et proposer les mesures correctives si nécessaire. Dans ce contexte, l'UICN, à travers ses membres et son Centre de Coopération pour la Méditerranée, pourrait fournir une assistance aux autorités nationales afin d'établir un tel système en vue de renforcer les cadres juridiques nationaux conformément aux dispositions des conventions internationales pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Par ailleurs, la contribution des pays d'Afrique du Nord à la Liste du Patrimoine Mondial est encore très faible en ce qui concerne le patrimoine naturel, puisque seuls trois sites naturels de la région (dont un site mixte) sont inclus dans cette liste. Si on considère que la région renferme un grand nombre de sites présentant un intérêt naturel particulier et dont la conservation pourrait être assurée et renforcée grâce à leur inscription sur cette liste, il y a un besoin évident d'aider les pays à préparer la documentation requise pour proposer ces sites à l'UNESCO afin qu'ils puissent être inscrits en tant que biens du Patrimoine Mondial. Si on considère également l'état inquiétant des Sites du Patrimoine mondial en Afrique du Nord, il est également nécessaire d'entreprendre des actions pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ces sites.

Les réserves de biosphère sont des espaces déclarés par les pays et reconnus en vertu du Programme MaB¹ de l'UNESCO pour promouvoir un développement durable fondé sur les efforts des communautés locales et la rigueur scientifique. En Afrique du Nord il existe actuellement 15 réserves de la biosphère (6 en Algérie, 2 en Égypte, 3 au Maroc et 4 en Tunisie) qui ont été créées pour leur majorité au niveau des aires protégées déjà existantes. Ces réserves de la biosphère sont confrontées à de nombreux défis, dont la faible appropriation au niveau national des dispositions du programme MaB, en plus des aspects liés à

¹ MAB: Man and Biosphere (l'Homme et la Biosphère).

l'élaboration et à l'application de plans de gestion propres à cette catégorie d'espace. Il est par conséquent nécessaire d'accorder plus d'attention à ces espaces en les dotant de systèmes appropriés de gouvernance et de gestion, pour qu'elles jouent pleinement le rôle de conservation, de développement et de recherche scientifique pour lesquels elles ont été créées.

Résultats du Programme UICN en Afrique du Nord 2013-2016

Le Programme UICN en Afrique du Nord est composé de 3 domaines de programme et vise à atteindre les résultats suivants, prenant en compte l'analyse de la situation et les résultats du Forum des Membres d'Afrique du Nord qui a eu lieu en octobre 2011 à Rabat, Maroc.

Domaine central de programme 1 : Valoriser et conserver la nature en Afrique du Nord

Résultat 1.1 : Une connaissance crédible et fiable pour l'évaluation et la conservation de la biodiversité conduit à une plus grande représentativité et à une meilleure gestion des aires protégées en Afrique du Nord.

Résultat 1.2 : Une connaissance crédible et fiable pour valoriser et conserver la biodiversité conduit à une meilleure conservation des espèces et des écosystèmes en Afrique du Nord.

Résultat 1.3 : Les objectifs et buts fixés par les conventions internationales pertinentes sont atteints en Afrique du Nord.

Domaine central de programme 2 : Une gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature en Afrique du Nord

Résultat 2.1 : Des arrangements de gouvernance améliorés sur la gestion des ressources naturelles en Afrique du Nord assurent une conservation équitable et fondée sur les droits avec des avantages tangibles en matière de moyens de subsistance.

Domaine central de programme 3 : Déploiement de solutions basées sur la nature adaptées aux défis mondiaux en matière de climat, alimentation et développement

Résultat 3.1 : le savoir local et les systèmes agricoles traditionnels sont valorisés et utilisés dans les domaines de l'adaptation aux changements globaux, de la sécurité alimentaire et du développement.

Résultat 3.2 : la valeur économique des écosystèmes et de la biodiversité est quantifiée et contribue à fournir des alternatives aux pratiques qui ont un impact négatif sur les systèmes naturels et les personnes qui en dépendent pour leur subsistance.

Résultat 3.3 : les politiques et les actions d'économie verte sont renforcées par une meilleure intégration des services de la biodiversité et des écosystèmes dans la gestion des risques en Afrique du Nord.

Domaine central du Programme 1 : Valoriser et préserver la nature en Afrique du Nord

Résultat 1.1 : Une connaissance crédible et fiable pour l'évaluation et la conservation de la biodiversité conduit à une plus grande représentativité et à une meilleure gestion des aires protégées en Afrique du Nord

Les Aires Protégées se sont révélées être des outils efficaces dans la conservation de la nature, à condition qu'elles forment, pour une région (ou un pays), un réseau représentatif des caractéristiques écologiques de la région ou du pays. La plupart des Aires Protégées en Afrique du Nord ont été créées de façon opportuniste

sans planification écologique, car elles ont été créées pour préserver des sites individuels et non dans le cadre d'une stratégie nationale ou régionale qui aurait visé à assurer la conservation d'une gamme complète d'écosystèmes avec leur diversité biotique et d'habitats. Le Programme de l'UICN pour l'Afrique du Nord assistera les autorités compétentes et les membres UICN en Afrique du Nord afin d'améliorer la représentativité des réseaux nationaux d'aires protégées. Dans ce contexte, l'UICN-Med collaborera avec les membres pour organiser au niveau national des ateliers de consultation afin d'évaluer la représentativité des réseaux nationaux d'aires protégées et de proposer des mesures afin de les améliorer, en utilisant la connaissance crédible et fiable que l'UICN a acquis et en tenant compte des spécificités écologiques, sociales et économiques de l'Afrique du Nord. Les critères et la méthodologie d'évaluation seront élaborés au cours des deux ateliers régionaux qui seront organisés par l'UICN-Med.

Pour être efficaces, les Aires Protégées devraient être planifiées et gérées de façon à répondre à leurs objectifs. En Afrique du Nord, il y a un besoin évident de renforcer les capacités nationales en matière de planification et de gestion des aires protégées. Dans le cadre de ce Programme, l'UICN-Med organisera une série de sessions de formation de haut niveau dans la région. Ces formations visent des agents de haut niveau dans les institutions gouvernementales en charge de la planification économique et de l'aménagement du territoire. Ces formations devraient mettre en évidence le rôle que les aires protégées peuvent jouer dans le soutien au développement économique et social et devraient également démontrer que la conservation de sites peut être le moteur d'un développement économique.

Sous ce domaine de programme, le programme de l'UICN en Afrique du Nord fournira également une assistance dans l'identification de Zones Clefs pour la Biodiversité (ZCB) à l'intérieur comme à l'extérieur des aires protégées. Dans ce contexte, un groupe de travail composé d'experts sera mis en place afin d'élaborer les critères pour identifier les ZCB en Afrique du Nord, utilisant les critères développés par l'UICN au niveau mondial et les adaptant, lorsque nécessaire, au contexte de la région. Les critères seront ensuite appliqués pour identifier les ZCB en milieu terrestre, d'eau douce et marin, à travers une démarche consultative impliquant scientifiques, praticiens de la conservation, agences gouvernementales et membres de l'UICN.

Résultat 1.2 : Une connaissance crédible et fiable pour valoriser et conserver la biodiversité conduit à une meilleure conservation des espèces et des écosystèmes en Afrique du Nord

La Liste Rouge de l'UICN des Espèces Menacées est la source d'information la plus complète sur les espèces dans le monde, et elle est plus qu'un simple registre de noms et de catégories de menaces associées. Le vrai pouvoir et la vraie utilité de la Liste Rouge de l'UICN résident dans ce qui est sous-jacent : un recueil d'information riche et dirigé par des experts sur les exigences écologiques des espèces, leur distribution géographique et les menaces qui pèsent sur elles fournissant ainsi une connaissance incomparable sur les défis lancés à la nature, où ils opèrent et comment les appréhender. La région d'Afrique du Nord devrait bénéficier davantage de cet outil et lancer la mise en œuvre des Listes Rouges nationales des espèces menacées. Dans ce contexte, l'UICN-Med s'engage à appuyer ce processus, en particulier à travers des formations d'experts pour le développement des listes rouges des divers pays d'Afrique du Nord et en fournissant la documentation et les lignes directrices spécifiques à ce travail. En étroite consultation avec les membres, l'UICN-Med devra faciliter l'établissement et le fonctionnement de groupes de travail nationaux pour l'élaboration de Listes Rouge des Espèces Menacées.

Par ailleurs et afin d'assurer la survie des espèces menacées, la conception et la mise en œuvre de stratégies pour leur conservation deviennent essentielles. Les stratégies de conservation des espèces sont des outils qui se révèlent utiles au moment d'établir le statut de conservation des espèces et de leurs habitats, et lorsqu'il faut définir les priorités en matière de conservation. Ces stratégies de conservation d'une espèce permettent l'acquisition de connaissance sur l'écologie de cette espèce et permet de lister clairement les actions de conservation à entreprendre. Elles synthétisent les données et les informations puis les traduisent en termes de recommandations de conservation adéquates. Elles sont conçues pour assister les décideurs responsables de l'allocation des ressources nécessaires et autorisant telle ou telle activité qui doit être menée. Pour cette raison, l'UICN-Med fera la promotion du partage de savoir-faire et d'expérience pour la

préparation des Stratégies de Conservation des espèces et pour la mise en œuvre de mesures de conservation adéquates pour les espèces menacées des pays d'Afrique du Nord, en collaboration avec le Sous-comités pour la planification de la conservation des espèces de l'UICN.

En parallèle à ce travail sur les listes rouges des espèces menacées dans les pays d'Afrique du Nord, l'UICN-Med appuiera les scientifiques de la région afin qu'ils contribuent aux travaux de l'UICN sur l'élaboration d'un système de classification des écosystèmes menacés (Liste Rouge des écosystèmes). A cet effet, le Centre encouragera la participation des scientifiques d'Afrique du Nord aux ateliers et aux groupes de travail organisés sur le sujet aux niveaux mondial et méditerranéen. De plus, une fois qu'une première liste de critères sera disponible, l'UICN-Med organisera un atelier visant l'évaluation du statut de conservation des écosystèmes en Afrique du Nord. Les travaux concernant la Liste Rouge des espèces et la Liste Rouge des écosystèmes seront conduits en étroite collaboration avec la Commission pour la Survie des Espèces (SSC) et la Commission sur la Gestion des Ecosystèmes (CEM) de l'UICN.

Résultat 1.3 : Les objectifs et buts fixés par les conventions internationales pertinentes sont atteints en Afrique du Nord

Les cinq pays d'Afrique du Nord ont adopté les principales conventions internationales sur l'environnement. L'UICN-Med, à travers son Programme en Afrique du Nord doit aider à la mise en œuvre des dispositions de ces conventions au niveau national. Une attention particulière doit être accordée à la réalisation des objectifs d'Aichi dans le cadre du Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 de la CDB. Dans ce contexte, l'UICN-Med doit assister les autorités nationales compétentes dans la conduite d'évaluation de la situation dans leur pays au regard des 20 Objectifs d'Aichi. De plus, considérant que le Plan Stratégique de la CDB fournit un cadre flexible pour la mise en place d'objectifs nationaux et régionaux, l'UICN-Med devra appuyer l'organisation de réunions au niveau national visant à adapter les objectifs d'Aichi aux contextes nationaux en Afrique du Nord et à proposer une feuille de route pour aider les différents pays à atteindre ces objectifs. Les ateliers seront convoqués par les autorités nationales compétentes, et/ou les membres de l'UICN, tandis que le rôle de l'UICN-Med sera d'assister dans l'élaboration des documents de travail et au niveau de la facilitation de ces réunions via des experts. L'UICN-Med bénéficiera également des partenariats dont le Centre dispose avec les organisations internationales concernées (le Secrétariat de la Convention de Barcelone, le Secrétariat d'ACCOBAMS, le Secrétariat de la CGPM, le WWF etc.), les encourageant à offrir leur expertise et à prodiguer leurs conseils.

Par ailleurs, la réalisation des objectifs d'Aichi (CBD) dans les pays d'Afrique du Nord, contribuera également à la réalisation des objectifs des Conventions et Accords régionaux tels que la Convention de Barcelone, la CGPM, ACCOBAMS, ainsi que des objectifs d'autres Conventions mondiales telles que la CCNUCC et la CNUCLD.

Dans le cadre de ce Domaine central de programme, une attention particulière sera accordée également à la Convention du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Au niveau de l'Afrique du Nord, seuls trois sites naturels, y compris un site mixte (naturel et culturel), ont été désignés jusqu'à aujourd'hui sous cette Convention. L'UICN-Med prendra des mesures pour revitaliser la mise en œuvre de la Convention, en partenariat avec le Programme mondial des Aires Protégées de l'UICN, le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, la Commission des Aires Protégées de l'UICN et le Bureau régional de l'UICN pour l'Asie de l'Ouest. Dans ce contexte, un appui devra être apporté aux pays pour l'élaboration d'un diagnostic pour un ensemble de sites sélectionnés dans le but de lancer le processus pour proposer ces sites comme candidats pour la liste des Patrimoines Mondiaux. Les membres de l'UICN dans les cinq pays pourraient jouer un rôle central, conjointement ou individuellement, dans le processus et collaborer de façon étroite avec l'UICN-Med pour mobiliser les parties prenantes et gagner leur soutien.

Les sites qui sont déjà classés recevront également une assistance et un support sur les aspects réglementaires et techniques, afin de conserver leurs valeurs universelles exceptionnelles qui avaient justifié

leur inscription. Les possibilités de jumelage entre des Sites du Patrimoine Mondial en Afrique du Nord et en Méditerranée seront explorées par l'UICN-Med afin de renforcer la coopération et les échanges d'expérience parmi les gestionnaires de ces sites.

Domaine central du Programme 2 : Une gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature en Afrique du Nord

Résultat 2.1 : Des arrangements de gouvernance améliorés sur la gestion des ressources naturelles en Afrique du Nord assurent une conservation équitable et fondée sur les droits avec des avantages tangibles en matière de moyens de subsistance

Appuyer la bonne gouvernance des ressources naturelles en Afrique du Nord sera un objectif fondamental pour les activités à développer sous ce programme. Dans ce contexte, considérant que la société civile a le potentiel de jouer un rôle central dans la bonne gouvernance, des efforts seront fournis pour soutenir les nouvelles organisations de la société civile (OSC) dans le renforcement de leurs capacités dans divers domaines liés principalement à la gouvernance des ressources naturelles, à la participation communautaire et à la viabilité financière. Dans une première phase, des actions pilotes seront menées avec des OSC concernant la gestion des aires protégées en collaboration avec les gouvernements nationaux.

En Afrique du Nord, comme dans d'autres régions, les décisions concernant les changements opérants en matière d'utilisation des terres ont souvent eu des impacts négatifs sur la biodiversité, sur les utilisateurs et sur les communautés locales qui dépendent des ressources naturelles pour leur subsistance. Sous ce programme, l'UICN-Med entreprendra des actions pour améliorer la relation entre utilisation des terres et conservation des ressources naturelles, y compris le renforcement des connaissances en matière d'outils de planification spatiale. L'objectif ici est d'aider les pays d'Afrique du Nord à renforcer leurs capacités à suivre des processus de planification spatiale en utilisant les meilleurs outils techniques disponibles et selon une approche basée sur une consultation auprès des parties prenantes pour réguler l'utilisation de l'espace par les hommes pour leurs activités tout en garantissant la conservation de la nature.

Le Programme UICN pour l'Afrique du Nord inclura aussi un certain nombre d'activités de formation sur la planification spatiale et l'application du concept dans des zones pilotes. Les activités à mener dans les zones pilotes viseront à démontrer la valeur ajoutée que la planification spatiale peut apporter dans les processus de planification du développement du fait qu'elle permet une utilisation efficace et durable des terres et des ressources. Si on considère la compétition de plus en plus grande qui existe entre l'utilisation des espaces marins dans certains pays de la région (tourisme, aquaculture, pêche, etc.), au moins une zone pilote concernera le milieu marin.

Domaine central du Programme 3 : Déploiement de solutions basées sur la nature adaptées aux défis mondiaux en matière de climat, alimentation et développement

Résultat 3.1 : le savoir local et les systèmes agricoles traditionnels sont valorisés et utilisés dans les domaines de l'adaptation aux changements globaux, de la sécurité alimentaire et du développement

Certaines formes d'utilisation des ressources naturelles en Afrique du Nord ont conduit à des situations de surexploitation ; c'est le cas, notamment, pour les ressources en eau et pour certains stocks de ressources marines vivantes. La durabilité de telles utilisations des ressources peut être assurée uniquement si les tendances de déclin sont inversées grâce à des approches de gestion améliorées et à travers l'utilisation de techniques d'exploitation adéquates, en faisant, lorsque cela est possible, une meilleure utilisation des savoirs traditionnels des populations locales. Dans de nombreux cas, le déclin des ressources est survenu après l'abandon de pratiques traditionnelles qui se sont révélées davantage durables et adaptées au contexte naturel de l'Afrique du Nord.

Sous le Programme de l'UICN en Afrique du Nord, un inventaire des systèmes et pratiques traditionnels en agriculture et captage d'eau sera entrepris et mis à disposition. De plus, l'utilisation des systèmes et pratiques traditionnels particulièrement intéressants sera promue à travers des actions de démonstration dans des zones pilotes. En ce qui concerne les actions visant à faire face au changement climatique, l'utilisation de savoirs locaux et traditionnels ainsi que les résultats de recherches scientifiques en matière de restauration des fonctionnements d'écosystèmes et de la préservation des services fournis par les écosystèmes seront également promus à travers la mise en œuvre d'actions pilotes et de valorisation liées aux pratiques traditionnelles.

Dans de nombreuses zones rurales d'Afrique du Nord, les femmes ont le potentiel pour jouer un rôle central dans l'amélioration de la durabilité de l'agriculture et d'autres formes d'exploitation des ressources naturelles. Bien que l'approche genre doive être un élément transversal du programme de l'UICN en Afrique du Nord, on doit particulièrement encourager l'implication des femmes dans la mise en œuvre d'activités relevant de ce domaine du programme. A de nombreuses reprises, les femmes vivant en milieu rural en Afrique du Nord ont démontré leur volonté de s'engager dans des pratiques traditionnelles adaptées à la nature. Elles possèdent également la capacité d'influencer les enfants, leur inculquant l'importance de conserver les pratiques traditionnelles respectueuses de la nature étant donné le rôle que ces pratiques jouent dans la durabilité des activités humaines et également pour leur valeur en tant qu'héritage culturel.

Résultat 3.2 : la valeur économique des écosystèmes et de la biodiversité est quantifiée et contribue à fournir des alternatives aux pratiques qui ont un impact négatif sur les systèmes naturels et les personnes qui en dépendent pour leur subsistance.

L'objectif 2 du Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 de la CDB souligne la nécessité d'inclure les valeurs des écosystèmes dans les systèmes de comptabilité nationaux et le processus de planification, ainsi que dans les politiques de développement national et local. Pour atteindre cet objectif, les pays d'Afrique du Nord doivent renforcer leurs capacités dans l'évaluation de la contribution des services écosystémiques et de la biodiversité à l'égard des activités économiques et du bien-être humain. Ceci inclut également un renforcement de capacités pour conduire une évaluation du coût de la perte en biodiversité et une analyse coût-bénéfice pour les actions nécessaires. Sous ce domaine central du programme, l'UICN-Med organisera une série d'ateliers visant les décideurs, les scientifiques, les ONG et le secteur privé dans le but de favoriser la compréhension et la sensibilisation vis-à-vis des valeurs des écosystèmes avec une attention particulière portée aux forêts, aux zones humides et aux zones arides. Des actions pilotes seront menées également comme démonstration pour l'application de méthodologies et d'approches pour évaluer les valeurs des écosystèmes.

Résultat 3.3 : les politiques et les actions d'économie verte sont renforcées par une meilleure intégration des services de la biodiversité et des écosystèmes dans la gestion des risques en Afrique du Nord.

De nombreux secteurs économiques tels que le tourisme, l'industrie et l'agriculture, tout en ayant une grande importance sociale et économique en Afrique du Nord, génèrent des impacts négatifs significatifs sur la biodiversité et menacent les moyens de subsistance des personnes qui dépendent des ressources naturelles. Ces impacts négatifs pourraient être atténués grâce à des pratiques et des processus de production innovants ainsi qu'à travers des changements opérés dans les habitudes de consommation. Dans le cadre de son Programme en Afrique du Nord, l'UICN a le potentiel de contribuer à la promotion de l'intégration des services fournis par la biodiversité et les écosystèmes dans la gestion des risques. A cette fin, les lignes directrices doivent être préparées et mises à la disposition des organisations gouvernementales et des acteurs du secteur privé. La diffusion des lignes directrices doit être appuyée par une campagne de sensibilisation.

Modalités de mise en œuvre du Programme

Les résultats de ce Programme pourront être atteints en influençant les politiques nationales et régionales en matière de conservation et de gestion des écosystèmes, tout en mobilisant les trois piliers de l'UICN (Membres, commissions et secrétariat) pour atteindre ces objectifs dans le cadre de l'approche « Un Programme » de l'UICN. En général, la méthodologie d'intervention de l'UICN en Afrique du Nord inclut les éléments suivants :

- Promouvoir et encourager l'adhésion de nouveaux Membres de l'UICN afin de renforcer la représentation régionale de l'UICN.
- Appuyer et renforcer la capacité des Membres de l'UICN en Afrique du Nord ainsi que la création et le fonctionnement des comités nationaux dans chaque pays, afin que ceux-ci puissent jouer pleinement leur rôle d'influencer les politiques nationales et régionales en matière de conservation de la nature.
- Communiquer et fournir des informations techniques et scientifiques aux Membres et aux partenaires ainsi que l'adaptation de ces mêmes informations aux spécificités nationales ou régionales.
- Assister dans la mise en œuvre d'actions de conservation appropriées à travers de projets pilotes qui mettent en avant de nouvelles approches et de nouveaux modèles de conservation pour permettre aux stratégies futures d'être développées et implantées.

La mise en œuvre du Programme sera coordonnée par le Centre UICN-Med et assisté en cela par un Comité de Suivi composé de 4 à 5 personnes sélectionnées parmi les représentants des Membres de l'Afrique du Nord et les experts membres des Commissions de l'UICN. De plus, les organisations régionales compétentes seront invitées à désigner leurs représentants au sein du Comité de Suivi. La composition de ce dernier ainsi que le plan de travail détaillé pour la mise en œuvre du Programme seront décidés pendant le séminaire de lancement qui se tiendra au cours des 3 premiers mois de la durée du Programme avec la participation de tous les membres UICN d'Afrique du Nord. Le Comité de Suivi examinera régulièrement les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme et le cas échéant fournira des conseils sur la façon de surmonter les difficultés rencontrées. Il sera donc l'organe de contrôle principal du programme. Le processus de suivi et évaluation du programme devra également inclure une évaluation à mi-parcours qui sera menée à la fin de la deuxième année de mise en œuvre du programme (2014) ainsi qu'une évaluation finale. Les résultats et les recommandations de ces évaluations seront diffusés auprès des Membres UICN dans la région.

Ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre du programme

La mise en œuvre appropriée et efficace de ce Programme requiert l'implication des Membres UICN de l'Afrique du Nord et la coordination du Centre UICN-Med. La gestion journalière et la mise en œuvre des activités du Programme seront à la charge de l'équipe formée du Coordinateur du Programme et les 3 Chargés de programme à l'UICN-Med. Le Coordinateur du Programme sera impliqué à plein temps tandis que les Chargés de programme collaboreront à temps partiel.

Le Coordinateur du Programme sera responsable pour l'ensemble de la mise en œuvre du Programme y compris : (i) le contact avec les Membres, (ii) le contact avec les autorités nationales compétentes, (iii) le Secrétariat du Comité de Suivi, (iv) la coordination et l'appui aux Chargés de programme, et (v) l'élaboration des rapports techniques et financiers.

Chaque Chargé de programme sera responsable d'activités en lien avec l'une des trois domaines du Programme. Il ou elle sera responsable de (i) la planification des activités en accord avec le plan de travail défini par le Comité de Suivi (ii) la préparation des documents de travail et des rapports des ateliers tenus dans le cadre de son domaine du programme, (iii) le suivi des activités pilotes et /ou de démonstration. Les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre du Programme sont évaluées comme suit :

	Coût estimé (x1,000 euros)
Coordination du Programme	1,200
Domaine central du Programme 1 : Valorisation et préservation de la nature en Afrique du Nord	1,210
Domaine central du Programme 2 : Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature en Afrique du Nord	700
Domaine central du Programme 3 : Déploiement de solutions basées sur la nature adaptées aux défis mondiaux en matière de climat, alimentation et développement	1,665
Total	4,775

Domaine central du Programme 1 : Valorisation et préservation de la nature en Afrique du Nord

Résultat 1.1 : Une connaissance crédible et fiable pour l'évaluation et la conservation de la biodiversité conduit à une plus grande représentativité et à une meilleure gestion des aires protégées en Afrique du Nord

Activité	Coût (x1000 euros)
Ateliers pour évaluer la représentativité des réseaux nationaux d'aires protégées	100
Ateliers régionaux pour l'élaboration de critères et d'une méthodologie standards d'évaluation de la représentativité	70
Formations sur la planification et la gestion des aires protégées	150
Groupe de travail et ateliers sur les Zones Clefs pour la Biodiversité (ZCB)	150
Sous-total	470

Résultat 1.2 : Une connaissance crédible et fiable pour valoriser et conserver la biodiversité conduit à une meilleure conservation des espèces et des écosystèmes en Afrique du Nord

Activité	Coût (x1000 euros)
Formation des experts sur le développement des listes rouges	75
Assistance à l'établissement et au bon fonctionnement des groupes de travail nationaux pour l'élaboration de la Liste Rouge des espèces menacées	50
Liste Rouge des écosystèmes menacés	320
Sous-total	445

Résultat 1.3 : Les objectifs et buts fixés par les conventions internationales pertinentes sont atteints en Afrique du Nord

Activité	Coût (x1000 euros)
Assistance aux autorités nationales pour mener des évaluations de la situation de leur pays au regard des 20 Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique	45
Ateliers au niveau national visant à adapter les Objectifs d'Aichi	75

aux contextes nationaux en Afrique du Nord et à proposer une feuille de route pour aider les pays à atteindre ces objectifs	
Assistance aux pays sur la question des sites du Patrimoine Mondial Naturel	100
Assistance pour permettre un jumelage voire un réseau entre les sites du Patrimoine Mondial	75
Sous-total	295

Domaine central du Programme 2 : Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature en Afrique du Nord

Résultat 2.1: Des arrangements de gouvernance améliorés pour la gestion des ressources naturelles en Afrique du Nord assurent une conservation fondée sur les droits et équitable avec des avantages tangibles en matière de moyens de subsistance	
Activité	Coût (x1000 euros)
Activités de formation sur la planification spatiale	200
Actions pilotes sur (i) la planification spatiale, (ii) de nouveaux cadres juridiques pour permettre une gouvernance équitable des ressources naturelles et (iii) le renforcement de capacités de la société civile sur les questions de la gouvernance des ressources naturelles, la participation communautaire et la viabilité financière	500
Sous-total	700

Domaine central du Programme 3 : Déploiement de solutions basées sur la nature et adaptées aux défis mondiaux en matière de climat, alimentation et développement

Résultat 3.1: le savoir local et les systèmes agricoles traditionnels sont valorisés et utilisés dans les domaines de l'adaptation aux changements globaux, de la sécurité alimentaire et du développement	
Activité	Coût (x1000 euros)
Inventaire des systèmes et pratiques traditionnels en agriculture, pêche et captage de l'eau	75
Actions pilotes/de démonstration pour promouvoir l'utilisation des systèmes et pratiques traditionnels présentant un intérêt particulier notamment les solutions basées sur la nature pour la restauration des écosystèmes et des habitats	600
Sous-total	675

Résultat 3.2 : la valeur économique des écosystèmes et de la biodiversité est quantifiée et contribue à fournir des alternatives aux pratiques qui ont un impact négatif sur les systèmes naturels et les personnes qui en dépendent pour leur subsistance.	
Activité	Coût (x1000 euros)
Ateliers sur la valeur des écosystèmes en mettant l'accent sur les forêts, les zones humides et les terres arides	180
Actions pilotes de démonstration pour l'application des méthodologies et approche pour évaluer les valeurs des écosystèmes	300
Actions pilotes de démonstration pour promouvoir l'écotourisme comme alternative aux pratiques ayant un impact négatif sur les écosystèmes	400
Sous-total	880

Résultat 3.3 : les politiques et les actions d'économie verte sont renforcées par une meilleure intégration des services de la biodiversité et des écosystèmes dans la gestion des risques en Afrique du Nord	
Activité	Coût (x1000 euros)
Lignes directrices sur l'intégration des services de la biodiversité et des écosystèmes dans la gestion des risques en Afrique du Nord	60
Campagne de sensibilisation	50
Sous-total	110

ANNEXE

Programme Afrique du Nord de l'UICN 2013-2016

Cadre Logique

Domaine central du Programme 1 : Valorisation et conservation de la nature en Afrique du Nord

Résultat 1.1 : Une connaissance crédible et fiable pour l'évaluation et la conservation de la biodiversité conduit à une plus grande représentativité et à une meilleure gestion des aires protégées en Afrique du Nord		Hypothèse principale La pleine participation des autorités nationales compétentes, les acteurs locaux et des membres de l'UICN dans les processus proposés au niveau national	
Approche (moyens)	Objectifs	Indicateurs	Hypothèses (si nécessaire)
<ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique et scientifique - ateliers nationaux et régionaux - Formation sur la gestion des aires protégées 	Les lacunes en matière de représentativité des réseaux nationaux d'aires protégées identifiées et comblées	<ul style="list-style-type: none"> - la représentativité des réseaux nationaux d'aires protégées est évaluée dans 3 pays au moins - des programmes nationaux pour améliorer la représentativité sont mis en œuvre dans 2 pays au moins 	
	Les capacités nationales en matière de planification et de gestion des aires protégées sont renforcées	Les gestionnaires des aires protégées en Afrique du Nord sont formés et leurs capacités en matière de planification et de gestion sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> – La désignation des participants aux sessions de formation est faite en accord avec des critères appropriés – Les participants clefs en charge des aires protégées assistent aux sessions de formation
	Les Zones Importantes pour la Biodiversité en Afrique du Nord sont identifiées à travers des processus de consultation larges	3 pays au moins disposent de listes nationales/régionales de Zones Importantes pour la Biodiversité élaborées via des processus participatifs	L'information existante est mise à disposition

Résultat 1.2 : Une connaissance crédible et fiable pour valoriser et conserver la biodiversité conduit à une meilleure conservation des espèces et des écosystèmes en Afrique du Nord		Hypothèse principale Volonté des autorités nationales compétentes d'utiliser les listes Rouges des espèces et des écosystèmes dans les processus d'élaboration de leurs politiques	
Approche (moyens)	Objectifs	Indicateurs	Hypothèses (si nécessaire)
<ul style="list-style-type: none"> - Formation à travers des ateliers nationaux et régionaux - Groupes de travail - Dissémination des lignes directrices et d'autres documents 	Renforcer les capacités nationales en matière de processus d'élaboration des Listes Rouges	Des scientifiques issus des administrations, des universités, des ONG spécialisées et des instituts de recherche nationaux sont impliqués dans les processus d'élaboration des Listes Rouges	La désignation des participants aux sessions de formation est faite en accord avec des critères appropriés
	Développement des critères pour l'élaboration des Listes Rouges des écosystèmes en Afrique du Nord	Une première série d'écosystèmes menacés est identifiée et évaluée	
Résultat 1.3 : Les objectifs et buts fixés par les conventions internationales pertinentes sont atteints en Afrique du Nord		Hypothèse principale Les autorités nationales compétentes s'engagent vis à vis des activités proposées	
Approche (moyens)	Objectifs	Indicateurs	Hypothèses (si nécessaire)
<ul style="list-style-type: none"> - Assistance juridique pour améliorer les cadres juridiques nationaux en conformité avec les dispositions des conventions internationales - Réunions nationales pour élaborer les stratégies visant à atteindre les objectifs d'Aichi - Assistance aux sites du Patrimoine mondial existants afin qu'ils puissent conduire une 	La mise en œuvre au niveau national des dispositions des Conventions internationales pertinentes est améliorée	Le cadre juridique pour la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles est renforcé	Volonté des autorités nationales compétentes d'améliorer le cadre juridique existant
	La capacité des pays à atteindre les objectifs d'Aichi est améliorée	Des progrès tangibles sont enregistrés vers la réalisation des objectifs d'Aichi	
	Les sites naturels du Patrimoine mondial existants en Afrique du Nord maintiennent leurs valeurs.	Les sites naturels du Patrimoine mondial existants sont appuyés pour maintenir leurs valeurs	

<p>auto-évaluation et une actualisation de leur plan de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique et facilitation des processus de préparation des dossiers de candidature pour de nouveaux sites naturels à inscrire au Patrimoine mondial 	<p>De nouveaux sites naturels d'Afrique du Nord sont proposés pour être inscrits au Patrimoine mondial</p>	<p>Les pays sont assistés dans la préparation de dossiers de candidature pour le Patrimoine mondial</p>	<p>Volonté des autorités nationales de proposer des dossiers de candidature pour le Patrimoine mondial</p>
--	--	---	--

Domaine central du Programme 2 : Une gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature en Afrique du Nord

<p>Objectif 2.1: Des arrangements de gouvernance améliorés sur la gestion des ressources naturelles en Afrique du Nord assurent une conservation équitable fondée sur les droits et avec des avantages tangibles en matière de moyens de subsistance</p>		<p><u>Hypothèse principale</u> La pleine participation des membres dans l'identification des actions pilotes et l'établissement de liens de coopération avec les autorités nationales et locales compétentes</p>	
<p>Approche (moyens)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique et scientifique - Ateliers de formation nationaux et régionaux - Actions pilotes 	<p>Objectifs</p>	<p>Indicateurs</p>	<p>Hypothèses (si nécessaire)</p>
	<p>Renforcement des capacités nationales pour utiliser la planification spatiale dans la gestion de l'utilisation des ressources naturelles</p>	<p>Les autorités en charge de la gestion des ressources naturelles disposent d'un personnel compétent et de moyens techniques appropriés afin de conduire une planification spatiale</p>	<p>Des actions pilotes sont identifiées et mises en œuvre dans le cadre d'une approche participative impliquant les parties prenantes</p>
	<p>Augmentation de la participation des femmes dans les activités basées sur l'utilisation durable des ressources naturelles</p>	<p>Les femmes sont impliquées dans des actions pilotes</p>	
	<p>Renforcement des capacités des membres UICN et des organisations de la société civile en matière de gouvernance des ressources naturelles, de participation communautaire et de viabilité financière</p>	<p>Tous les membres UICN et au moins 20 organisations de la société civile ont suivi un programme de renforcement de capacités</p>	

Domaine central du Programme 3 : Déploiement de solutions basées sur la nature adaptées aux défis mondiaux en matière de climat, alimentation et développement

Résultat 3.1 : le savoir local et les systèmes agricoles traditionnels sont valorisés et utilisés dans les domaines de l'adaptation aux changements globaux, de la sécurité alimentaire et du développement		Hypothèse principale Volonté des autorités nationales en charge de la planification économique de promouvoir le savoir local et traditionnel.	
Approche (moyens)	Objectifs	Indicateurs	Hypothèses (si nécessaire)
<ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique et scientifique - Groupes de travail - Mise en réseau - Action pilote 	Les systèmes agricoles traditionnels et de captage de l'eau sont inventoriés et promus	Elaboration de l'inventaire et mise en œuvre de l'action pilote sont menées dans les temps	
	Des actions pilotes pour la restauration du fonctionnement des écosystèmes sont entreprises	Les écosystèmes dunaires et oasiens en Afrique du Nord ont fait l'objet d'actions pilotes pour restaurer leurs fonctionnalités	

Résultat 3.2 : la valeur économique des écosystèmes et de la biodiversité est quantifiée et contribue à fournir des alternatives aux pratiques qui ont un impact négatif sur les systèmes naturels et les personnes qui en dépendent pour leur subsistance.		Hypothèse principale Méthode d'évaluation standard adoptée et rendue disponible dans les pays concernés	
Approche (moyens)	Objectifs	Indicateurs	Hypothèses (si nécessaire)
<ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique et scientifique - Action pilote - Ateliers 	Les décideurs, ONG et le secteur privé sont sensibilisés à la valeur économique des écosystèmes (forêts, zones humides et terres arides)	La valeur économique des écosystèmes est prise en compte et les alternatives proposées sont utilisées à une échelle appropriée	L'action pilote est identifiée au cours d'un processus participatif et transparent

Résultat 3.3 : les politiques et les actions d'économie verte sont renforcées par une meilleure intégration des services de la biodiversité et des écosystèmes dans la gestion des risques en Afrique du Nord		Hypothèse principale Volonté des autorités et acteurs du secteur privé nationaux de respecter l'approche	
Approche (moyens)	Objectifs	Indicateurs	Hypothèses (si nécessaire)
<ul style="list-style-type: none"> - Lignes directrices - Campagne de sensibilisation 	Les décideurs et les acteurs sont sensibilisés à la nécessité d'intégrer les services rendus par les écosystèmes et la biodiversité dans la gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des lignes directrices dans les temps impartis - Les décideurs et acteurs du secteur privé sont sensibilisés à l'importance d'intégrer les services fournis par la biodiversité et les écosystèmes dans la gestion des risques 	Appui aux membres dans l'identification des acteurs clefs du secteur privé